



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
LIMITEE

A/CONF.165/L.5/Add.6
12 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE,
DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES
AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

Rapport de la Commission II

Additif

Auditions de représentants du système des Nations Unies au sujet de
la participation de leurs organismes à la stratégie d'application
du Programme pour l'habitat

1. A ses 8ème et 9ème séances, le 7 juin 1996, la Commission II a entendu des représentants du système des Nations Unies qui ont formulé des observations sur la participation de leurs organismes à la stratégie d'application du Programme pour l'habitat.
2. A la 8ème séance, le 7 juin, des exposés ont été présentés par les représentants ci-après d'organismes des Nations Unies : le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable; le Directeur de la coordination des programmes du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); le Directeur du Département de la monnaie et des changes du Fonds monétaire international; le Chef de la Division du développement urbain du Département des transports, de l'eau et du développement urbain de la Banque mondiale, et l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement.

3. Un dialogue s'est ensuite engagé entre les représentants du système des Nations Unies et ceux des Etats suivants : Inde, Rwanda, Philippines, Japon, Sénégal, Togo, Nigéria, Jordanie, Brésil, Chili et Allemagne.

4. L'observateur de la Palestine a également pris part au dialogue.

5. A la 9ème séance, le 7 juin, des exposés ont été faits par les personnalités suivantes : le conseiller principal du Directeur exécutif et coordonnateur exécutif du programme Santé et bien-être de l'homme du Programme des Nations Unies pour l'environnement; le chef de la Division du Programme mondial des applications et des services climatologiques de l'Organisation météorologique mondiale; le Directeur exécutif et directeur de la Division de l'hygiène du milieu de l'Organisation mondiale de la santé; le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; l'administrateur technique principal de la section des données de la politique et de la recherche sur la population de la Division technique et de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population; le chef des communications et des relations extérieures du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; le conseiller spécial du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; le Directeur du Département du développement et de la coopération technique de l'Organisation internationale du Travail; le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le chef de la Section commune des établissements humains de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, au nom des commissions régionales.

6. Un dialogue s'est ensuite engagé entre les représentants du système des Nations Unies et ceux des Etats suivants : Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Mauritanie, Nigéria, Inde, Guinée équatoriale, Afrique du Sud, Italie, Brésil, Ghana, Cameroun, Barbade, Etats-Unis d'Amérique, Turquie, Soudan et Libéria.

7. L'observateur de la Palestine a également pris part au dialogue.

8. Les représentants de collectivités locales ainsi que l'observateur de l'International Alliance Association, organisation non gouvernementale, ont aussi participé au dialogue.

9. Le résumé des interventions, établi par le Président, est présenté ci-après :

Contribution du système des Nations Unies aux auditions d'Habitat II

Des exposés ont été présentés par les représentants du système des Nations Unies, qui ont décrit la contribution que leurs organismes entendaient apporter à l'exécution du Programme pour l'habitat. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable a donné un aperçu général des efforts qui seraient déployés à l'échelle du système pour faciliter le suivi intégré de la Conférence. Il a souligné que le système des Nations Unies s'acquittait des fonctions qui lui étaient confiées par les gouvernements et pour lesquelles des fonds étaient disponibles. Les organismes des Nations Unies n'agissaient pas indépendamment, mais se conformaient aux mandats particuliers que leur avaient donnés leurs organes directeurs.

Pour assurer la bonne exécution du Programme pour l'habitat, les organismes des Nations Unies continueraient à coordonner leurs activités. A titre d'exemple, le Secrétaire général adjoint a évoqué les liens entre le Programme pour l'habitat et la Commission du développement durable, avec l'application des éléments du Programme Action 21 relatifs aux établissements humains sous la direction du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Le système des Nations Unies dans son ensemble se rendait compte qu'il fallait aller au-delà de la recherche du consensus et de l'élaboration de politiques, et passer à l'action. Au cours des années à venir, il serait jugé en fonction non seulement de sa capacité d'organiser de grandes conférences, mais encore de l'efficacité avec laquelle il traduirait les intentions et les promesses dans les faits.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Le représentant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a déclaré que les préparatifs de la Conférence avaient clairement montré que l'on pourrait adopter de nouvelles et meilleures méthodes de coopération pour mettre en oeuvre les plans nationaux d'action découlant de la Conférence ainsi que le Programme pour l'habitat. Il a souligné que le Centre préconisait une démarche fondée sur l'établissement de partenariats novateurs et efficaces entre tous les principaux acteurs et parties intéressées, sur l'utilisation maximale des compétences nationales et locales, sur la mise à profit des ressources publiques, privées et communautaires, ainsi que sur l'apprentissage et la vulgarisation des meilleures pratiques. L'accent mis sur le partenariat avec les dirigeants des collectivités locales et la société civile tout au long du processus

préparatoire a eu pour effet d'établir des liens entre les engagements des gouvernements et ceux des principales parties intéressées en matière de développement des établissements humains et de poser les jalons des modalités pratiques concernant la coopération après la Conférence. Une fonction essentielle d'Habitat dans l'avenir immédiat sera de travailler en étroite coopération avec les gouvernements et les collectivités locales pour traduire ces modalités en formes concrètes de dialogue durable entre les parties intéressées, renforcer les outils institutionnels, la programmation des investissements et la coopération interinstitutions et encourager les corrélations entre groupes d'intérêt dans le domaine des établissements humains. Afin de remplir pleinement son rôle de catalyseur, Habitat entend renforcer ses fondations et procéder aux ajustements d'organisation nécessaires avant la fin de 1997.

Comme exemple de fruits du partenariat, le représentant d'Habitat a cité la coopération qui a suscité l'Assemblée mondiale de villes et de collectivités locales. Il a félicité les collectivités locales d'avoir accepté le principe d'un seul orateur et d'un programme bien ciblé, en notant que c'était bien là le type de coopération qui caractérisera les activités du Centre après Habitat II.

Les représentants ont loué les travaux d'Habitat en tant que secrétariat de la Conférence, et plusieurs d'entre eux ont recommandé la décentralisation des opérations du Centre aux bureaux régionaux, afin de fournir une réponse immédiate aux réalités locales. Les représentants ont aussi salué l'idée tendant à ce que la Commission des établissements humains soit élargie afin de faire participer des collectivités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé aux travaux de la Commission et contribuer ainsi à définir le programme de travail du Centre en réponse aux priorités communes dans les secteurs du logement et du développement urbain durable. Ceci épaulerait l'effort déployé par Habitat pour renforcer et encore développer le partenariat noué lors de la préparation d'Habitat II avec les collectivités locales, le secteur privé et les ONG.

Le siège d'Habitat coordonne depuis Nairobi la programmation et le soutien mondial de ses activités opérationnelles. Un nouveau bureau régional d'Habitat, qui s'ouvrira prochainement à Rio de Janeiro avec l'aide de cette ville et du Gouvernement brésilien, mettra l'accent sur la programmation et

le soutien des activités opérationnelles du Centre en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. La possibilité d'assurer une présence régionale comparable en Asie est étudiée activement.

Le Programme d'Habitat en matière de logement et des indicateurs urbains et son Initiative des meilleures pratiques constituent deux outils importants pour la mise en oeuvre et le suivi du Programme d'Habitat pour des plans nationaux d'action. En outre, les Etats Membres envisagent de maintenir leurs comités nationaux d'Habitat à base large établis lors du processus préparatoire d'Habitat II, en vue de l'appui et du suivi de la mise en oeuvre.

Programme des Nations Unies pour le développement

Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dit que Habitat II constituait un moment décisif. Il a souligné le rôle particulièrement important des collectivités locales. Un grand nombre de celles-ci ont donné un sens à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en prenant à coeur le Programme Action 21, en s'affirmant comme partenaires primordiaux du dialogue mondial et en jouant un rôle clef en s'attaquant à quelques-uns des plus grands enjeux du XXIe siècle.

Il a souligné l'aide fournie par le PNUD aux pays en développement lors des préparatifs de la Conférence et son action en faveur des dialogues aux niveaux régionaux et mondiaux. Il a rappelé le mandat qu'avait le PNUD de promouvoir un développement axé sur le peuple par l'aide aux programmes thématiques et multisectoriels des gouvernements nationaux, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Il a aussi déclaré que Habitat II donnait au PNUD une chance unique d'entendre les voix de ses partenaires. Ceci est d'une importance cruciale, car le PNUD n'aura pas suffisamment de ressources pour accomplir tout ce qu'il faudrait faire. Le représentant du PNUD a assuré la Commission que le Programme continuera à stimuler la coopération technique entre pays en développement dans le domaine des établissements humains, s'attachera à diffuser les meilleures pratiques grâce à son réseau de bureaux de pays et jouera un rôle décisif en concourant à des engagements techniques et financiers mutuels entre pays développés et pays en développement et d'autres partenaires.

Au cours du débat, le représentant du PNUD a expliqué que le Programme de gestion des services urbains, qu'il avait cité comme exemple de coopération interinstitutions, était aussi financé bilatéralement et que sa troisième

phase était lancée à Habitat II par la Banque mondiale, le PNUD et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ainsi que divers donateurs bilatéraux.

Fonds monétaire international

Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a fait savoir aux participants que, dans le suivi de diverses conférences de l'ONU, le Fonds s'attaquait aux questions en incorporant dans les dialogues de politique avec chaque pays membre les principales recommandations émanant de ces conférences mondiales. Le Fonds collabore, et coordonne selon les circonstances ses activités, avec le système des Nations Unies en général et, plus spécialement, avec les institutions spécialisées, dans les activités rattachées à des questions communes et globales de nature économique, sociale, etc., en vue d'un développement durable. En ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, le représentant a fait valoir que le Fonds pourrait intervenir en apportant, à la demande des autorités, une assistance technique et des avis d'orientations, et en s'adressant aux collectivités locales pour les informer du dialogue général avec le pouvoir central et recevoir de celles-ci des informations.

Les représentants ont posé des questions sur les opérations du Fonds, en particulier en ce qui concerne les questions sociales. Particulièrement importante est à cet égard l'interaction de collaboration entre le Fonds, les collectivités locales et le secteur privé pour contribuer à attirer plus de fonds du secteur privé dans le logement et l'infrastructure urbains.

Banque mondiale

Le représentant de la Banque mondiale a informé les participants qu'aux fins de l'application du Programme pour l'habitat, la Banque mondiale proposait de conclure un accord avec les pays en développement en vue de financer la fourniture de services urbains de base, d'assurer la remise en état de l'environnement urbain et de consolider les finances urbaines. La Banque allouerait quelque 15 milliards de dollars au cours des 15 années suivantes, les pays en développement devant, en contrepartie, s'engager à définir les cadres stratégiques nécessaires pour réduire la pauvreté dans les zones urbaines.

Au cours du débat, des représentants se sont inquiétés de la façon de procéder du Fonds et de la Banque mondiale. Ils ont mis ces derniers en garde contre une forme de coopération qui conduisait peut-être, comme cela avait

déjà été le cas, à faire passer les intérêts de l'institution avant ceux des bénéficiaires. On a demandé instamment l'instauration d'un dialogue permanent entre la Banque et les collectivités locales.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a d'abord rappelé que le mandat du PNUE avait toujours été centré sur l'environnement humain et qu'il avait été modifié et précisé à la suite de l'adoption du Programme Action 21 qui assignait différentes tâches à cet organisme pour promouvoir l'avènement d'un monde meilleur. Le représentant du PNUE a cité un certain nombre de programmes dans le cadre desquels le PNUE coopérait avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a mentionné tout particulièrement le Programme "Cités viables" du Centre des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat) dont l'exécution avait conduit à mettre en place un mécanisme de coordination prometteur entre le PNUE, Habitat et tous leurs partenaires. C'était essentiellement par le biais de ce programme que le PNUE contribuerait à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Des délégations ont demandé des précisions sur le lien qui existait entre le Programme "Cités viables" et les initiatives locales inspirées du Programme Action 21. On leur a expliqué qu'il s'agissait dans les deux cas de programmes consacrés à l'environnement au niveau local. Le Programme "Cités viables" qui était, lui, centré sur les zones urbaines donnait de bons résultats et bénéficiait de l'appui des maires.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a commencé par rappeler les deux principaux programmes d'activité relatifs aux établissements humains réalisés par l'UNICEF dans le passé, à savoir le Programme des services urbains de base qui avait été lancé 20 ans plus tôt et le programme intitulé "Initiative des maires en faveur des enfants" qui avait été lancé à Dakar (Sénégal) en 1992. L'UNICEF avait tiré beaucoup d'enseignements de ces interventions en milieu urbain et avait l'intention de les mettre à profit pour contribuer à l'application du Programme pour l'habitat. Il avait appris notamment qu'il était indispensable de disposer de statistiques détaillées.

Au cours du débat, les participants ont appelé l'attention sur un certain nombre de stratégies et de mécanismes concrets qui permettraient à tous les secteurs de la société de participer à la création de communautés sûres et

protectrices. Des représentants ont demandé que les plans d'action nationaux pour le Sommet mondial pour les enfants, le Sommet "Planète Terre" (Programme Action 21) et Habitat II soient combinés en un plan unique pour le développement humain au niveau local aux fins de l'application du Programme pour l'habitat. En collaboration avec les gouvernements nationaux, l'UNICEF s'emploierait avec les collectivités locales et les ONG à développer la collecte, au niveau local, de données sur la situation des enfants dans les villes. Plusieurs intervenants ont fait valoir que les pouvoirs publics, les collectivités locales et les ONG devaient s'attacher à promouvoir et à renforcer les activités visant à défendre les droits des enfants et à assurer leur bien-être car c'était là les indicateurs ultimes d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Les gouvernements et les collectivités locales devraient appliquer des programmes communs en collaboration avec les organisations internationales, les entreprises, les syndicats, les ONG et la société civile afin de donner la priorité au niveau local, dans l'ensemble des politiques relatives aux établissements humains, aux besoins des enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui connaissaient de grandes difficultés. Il faudrait se préoccuper tout particulièrement des enfants des rues, des enfants exploités et victimes d'abus sexuels, des enfants mêlés aux conflits armés, des très jeunes mères, des enfants handicapés et des enfants qui travaillaient ainsi que de leurs besoins - les enfants avaient besoin d'un logement où ils puissent vivre convenablement et en toute sécurité, des infrastructures et services essentiels et d'une législation relative au travail des enfants, qui assure leur protection, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Fonds des Nations Unies pour la population

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) attachait une grande importance à la Conférence Habitat II car les questions de population et les questions relatives aux établissements humains étaient étroitement liées. Le succès des programmes de population aurait des incidences d'une importance capitale sur le développement économique ainsi que sur le développement social. L'accroissement de la population urbaine s'expliquait par l'accroissement de la population mondiale qui, actuellement, augmentait au rythme d'un milliard tous les 11 ans. Cet accroissement n'était pas inévitable. Les participants à la Conférence internationale sur la population

et le développement en 1994 avaient reconnu qu'il était nécessaire de stabiliser la population mondiale en dispensant une éducation en matière de santé génésique et de planification familiale. C'était dans ce contexte que le FNUAP pouvait contribuer et contribuerait effectivement à l'application du Programme pour l'habitat, avec les autres organisations oeuvrant dans le domaine de la population. En outre, le FNUAP contribuerait aux activités de suivi en appuyant des travaux de recherche dans différents domaines - migrations internes, urbanisation, migrations internationales et accroissement naturel de la population - et en facilitant la tâche des collectivités locales et des ONG. Des représentants ont soulevé la question des enfants des rues et ont recommandé que les organismes des Nations Unies prennent des dispositions afin d'entreprendre une action concertée pour lutter contre ce problème.

Organisation mondiale de la santé

L'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la mise en oeuvre du Plan d'action mondial est dicté par l'objectif premier des établissements humains, qui est d'assurer et d'améliorer la santé et le bien-être des individus. Les principales activités de programme de l'OMS s'appliquent directement au Programme pour l'habitat. Il s'agit de l'intégration des politiques de développement de la santé et de développement humain pour les établissements humains, de la promotion et de la protection de la santé, de la prévention et du contrôle de problèmes spécifiques de santé, et de la promotion d'un accès équitable aux services de santé. Leur mise en oeuvre se fait en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les Etats Membres et, de plus en plus, avec les autorités locales et les ONG dans le cadre de programmes tels que le Programme "villes-santé", qui intéresse actuellement un millier de villes dans le monde, et la Stratégie mondiale pour la santé et l'environnement. Des représentants ont souhaité que le Programme "villes-santé" soit rattaché aux activités du Programme d'urbanisation durable et d'Action 21 à l'échelon de la collectivité. Un représentant a souligné l'absence de prise en compte des sports pour la santé et le fait que la technologie moderne ne permettait pas aux individus de faire suffisamment d'exercice physique. Un autre représentant a demandé que l'OMS collabore avec d'autres organismes pour mobiliser davantage le secteur privé en faveur de la

mise en place d'infrastructures d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées, en déclarant que des taxes pour l'amortissement du financement permettraient d'assurer l'autonomie financière de ces infrastructures.

Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme

Tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. Ils comprennent le droit à un logement adéquat, qui a été encouragé par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci a été intégrée dans les activités en cours relatives aux droits de l'homme, y compris les travaux d'organes conventionnels, de la Sous-Commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités et de la Commission des droits de l'homme.

Des représentants ont demandé que les stratégies du Programme pour l'Habitat soient intégrées dans les activités en cours et futures relatives aux droits de l'homme, y compris les travaux des organes conventionnels. Ils ont également demandé que la coopération entre le Centre des Nations Unies sur les établissements humains et le Centre pour les droits de l'homme soit renforcée sur la base des recommandations figurant dans le Programme pour l'habitat et que des services consultatifs et une assistance techniques soient mis en place. La question des droits des réfugiés et de la facilitation de leur retour dans des conditions de sécurité a été soulevée.

Organisation météorologique mondiale

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est attachée à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et entend traduire les recommandations de la Conférence en actions concrètes dans les domaines de la planification et des activités urbaines, dans le cadre de sa contribution à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. L'OMM possède également des compétences uniques et une longue expérience en matière d'observation, de mesure, de collecte et d'analyse de données et d'informations géophysiques. Des représentants ont souligné la nécessité d'une information précise et à jour, nécessité qui est souvent négligée, en particulier dans les zones urbaines des pays en développement.

Organisation internationale du Travail

Dans sa déclaration, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a souligné le problème de la tendance à un accroissement du chômage et du sous-emploi urbains dans les pays développés et dans les pays en développement, en précisant que l'absence d'emploi était le résultat d'une

urbanisation de la pauvreté. L'OIT s'attachera à encourager la création de plus d'un million d'emplois d'ici à l'an 2025. Il importe que ces emplois soient productifs, librement choisis, rémunérés, et que ce soient des emplois qui enrichissent le tissu social et économique des villes. L'OIT contribuera à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en aidant les gouvernements à élaborer des politiques économiques de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté. Elle accordera également une attention particulière au travail des femmes et des enfants. Le représentant de l'OIT a souligné que le niveau local avait pendant longtemps été négligé, l'OIT ayant concentré son attention sur le niveau national et le secteur privé. Pour remédier à cette situation, l'OIT envisage de lancer un programme sur l'emploi urbain afin d'accorder une attention spécifique au chômage urbain, qui ne cesse d'augmenter de par le monde. Des représentants se sont demandé si l'OIT se préoccupait du sort des travailleurs en milieu de carrière dans les pays développés, qui perdaient leur emploi en raison des progrès de la technologie, et ils ont suggéré que des mesures soient prises, s'agissant en particulier de programmes de sécurité de l'emploi à court terme et de programmes d'amélioration de l'éducation dans la perspective d'améliorations à long terme visant à remédier à la situation.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

La contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat sera axée sur la diffusion de l'information et l'approfondissement de la connaissance de tous les acteurs dans le contexte des établissements humains. L'UNESCO continuera de soutenir la recherche sur des problèmes de développement social tels que la violence urbaine, le changement social et la solution des conflits. Le représentant a fait valoir que les solutions à ces problèmes résidaient dans une participation effective au niveau local, en collaboration étroite avec les collectivités locales. L'éducation des femmes était d'une importance critique.

Au cours des discussions, il a été souligné qu'il fallait se préoccuper des valeurs culturelles dans le développement des établissements humains et que l'UNESCO devrait continuer de soutenir une recherche sociale appliquée dans le cadre de sa contribution à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Les activités préventives de l'UNESCO concernant la violence dans

les écoles ont été louées. Des représentants ont également demandé à l'UNESCO de créer des bureaux dans un plus grand nombre de pays pour rapprocher ses activités de la population.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) continuera de promouvoir l'accès des femmes aux possibilités et à des conditions de vie meilleures dans une société sans violence. Le présentateur a indiqué aux participants que le problème ne tenait pas à l'absence de lois garantissant les droits des femmes, mais au fait que les lois n'étaient pas mises en application. Il arrive aussi que, par ignorance, les femmes ne font pas valoir leurs droits, notamment l'égalité d'accès à la terre, à l'emploi et aux biens accumulés par la famille. Pour que la pauvreté ne soit pas le lot des femmes et pour faire en sorte que celles-ci soient davantage présentes dans des postes de direction, il faudra les encourager et les former à se porter candidates aux élections, particulièrement au niveau des administrations locales car, étant proches de cet environnement, elles sont particulièrement sensibles aux besoins locaux.

Les délégués se sont montrés particulièrement satisfaits des programmes mis en oeuvre par l'UNIFEM au niveau communautaire pour sensibiliser les femmes à leurs droits, dans un langage juridique simplifié. Ils ont engagé l'UNIFEM à renforcer cette activité dans le cadre de sa contribution à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Une femme maire a décrit l'importance des élues au niveau local et a encouragé l'UNIFEM à collaborer avec les collectivités locales à l'application des programmes, une fois rassemblées des informations et des données d'expérience de nature à étayer les "pratiques les plus performantes" dans le domaine de la facilitation et de la préparation des femmes à des postes de commande.

Commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies

Les Commissions régionales attachent beaucoup d'importance au Programme pour l'habitat, qu'elles considèrent comme un plan de travail qui, appliqué aux échelons national, régional et international, nous fera entrer dans le XXI^e siècle. Les commissions régionales oeuvreront de concert avec les gouvernements ainsi qu'avec les associations régionales et internationales de collectivités locales, les ONG, le secteur privé, les établissements universitaires et d'autres entités pour élaborer des plans d'action régionaux sur les établissements humains dans lesquels seront traités les problèmes

prioritaires particuliers au cadre régional. Ces plans pourraient être intégrés dans les futures réévaluations du Programme pour l'habitat et les conclusions tirées de l'opération communiquées à la Commission des établissements humains en temps opportun durant le cycle de programmation à l'échelle du système des Nations Unies.

Observations générales

Les délégués se sont félicités de la manière dont les organisations du système des Nations Unies avaient collaboré à la préparation d'Habitat II, et ont formé l'espoir que cet effort concerté serait répercuté sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Une délégation a relevé l'absence manifeste de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, eu égard à l'importance de l'utilisation des terres et de la production agricole.

En réponse à une demande formulée par des délégués, le Président de la Commission II a fait savoir que des copies des déclarations faites par les représentants du système des Nations Unies seraient mises à la disposition des délégués, tout comme la récapitulation, par le Président, des points saillants des travaux.
